



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT 38, QUAI DE LA RUELLE SECTION AM NUMÉROS 203 ET 204

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu la demande d'alignement de Maître Céline GRIEU relative à la propriété de Madame Denise LIETOUT sise 38 Quai de la Ruelle cadastrée section A M n° 203 et 204 à Pont-Audemer,

Vu l'article L 112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'absence de plan d'alignement,

Vu l'arrêté n°21-2025 du 8 janvier 2025 portant alignement du 38 quai de la Ruelle section AM numéros 203 et 204

ARRETE :

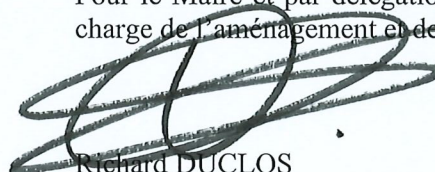
Article 1 : En l'absence de plan d'alignement, l'alignement actuel peut être conservé en ce qui concerne la parcelle cadastrée section A M n° 203 et 204 bordant le Quai de la Ruelle (V.C. n° 516).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Eure et notifiée au pétitionnaire.

Fait à Pont-Audemer, le 13 janvier 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux



Richard DUCLOS

Département :
EURE

Commune :
PONT-AUDEMER

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 15/01/2025

Reçu en préfecture le 15/01/2025

Publié le

ID : 027-200077329-20250113-ARR_0027_2025-AI

27405 LOUVIERS CEDEX
tél. 02 32 25 71 13 -fax
ptgc.270.louviers@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AM
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 27/12/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

